

Note 30 : Juste valeur des instruments financiers

Nous comptabilisons les actifs et passifs liés à la négociation, les instruments dérivés, les titres disponibles à la vente et les titres vendus à découvert, à la juste valeur et nous comptabilisons les autres actifs et passifs non liés à la négociation au coût d'origine après amortissement, déduction faite des provisions ou des dévaluations pour perte de valeur. Lorsqu'il n'y a pas de valeur à la cote, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation et de diverses hypothèses. Les valeurs sont fondées sur des estimations des divers actifs et passifs individuels et ne comprennent pas d'estimation de la juste valeur de l'une ou l'autre des entités juridiques ou des opérations sous-jacentes s'inscrivant dans nos activités.

Les montants de juste valeur indiqués dans les présents états financiers représentent des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer dans d'autres périodes, en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. La juste valeur représente notre estimation des sommes contre lesquelles nous pourrions échanger les instruments financiers avec des tiers désireux de les acquérir. Cependant, dans la plupart des cas, les instruments financiers ne sont pas échangeables ni échangés, si bien qu'il est difficile d'en déterminer la juste valeur. Dans de tels cas, nous avons estimé la juste valeur en tenant compte seulement des changements qui sont survenus dans les taux d'intérêt et le risque de crédit depuis que nous avons acquis ces éléments, ou depuis que nous avons conclu les contrats sous-jacents. Ces calculs représentent les meilleures estimations que la direction puisse faire en se basant sur un certain nombre de méthodes et d'hypothèses. Cependant, comme ils comportent des incertitudes, les justes valeurs peuvent ne pas se matérialiser dans la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments.

Les changements de taux d'intérêt sont la principale cause de changement de la juste valeur de nos instruments financiers.

Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur

Nous supposons que la juste valeur est égale à la valeur comptable dans le cas du passif lié aux acceptations et des titres mis en pension ou prêtés. Cette hypothèse est fondée sur le fait qu'il s'agit d'actifs et de passifs à court terme. Nous supposons également que la juste valeur est égale à la valeur comptable de notre encaisse et de certains de nos actifs et passifs divers.

Prêts

Nous établissons la juste valeur de nos prêts en nous fondant sur l'hypothèse suivante :

- Dans le cas des prêts productifs, y compris les engagements de clients aux termes d'acceptations, à taux fixe ou à taux variable, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels, rajusté pour tenir compte des remboursements anticipés estimatifs, aux taux du marché actuels offerts sur des prêts ayant des termes semblables.

Nous soustrayons ensuite le montant de la provision pour pertes sur créances de la valeur des soldes de nos prêts fondée sur l'hypothèse décrite ci-dessus pour établir la juste valeur de notre portefeuille de prêts.

Valeurs mobilières

La juste valeur de nos valeurs mobilières, aussi bien les titres de négociation que les titres disponibles à la vente, selon le type d'instrument, de même que les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur sont présentées à la note 3.

Instruments dérivés

Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments dérivés sont présentées à la note 10.

Dépôts

Nous établissons la juste valeur de nos dépôts en nous fondant sur les hypothèses suivantes :

- Dans le cas des dépôts à taux et à échéance fixes, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels, rajusté pour tenir compte des remboursements prévus, aux taux du marché actuels qui s'appliquent à des dépôts ayant des termes et des caractéristiques de risque semblables.
- Dans le cas des dépôts à taux fixe sans échéance définie, nous considérons que la juste valeur est égale à la valeur comptable, en nous fondant sur le fait que la valeur comptable est équivalente au montant payable à la date des états financiers.

- Dans le cas des dépôts à taux variable, les changements de taux d'intérêt n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces dépôts s'ajustent fréquemment aux taux du marché. C'est pourquoi nous supposons que la juste valeur est égale à la valeur comptable.

Dette subordonnée, titres d'une fiducie de capital et actions privilégiées classées dans le passif

La juste valeur de la dette subordonnée, des titres d'une fiducie de capital et des actions privilégiées classées dans le passif est déterminée d'après les cours actuels du marché pour des instruments semblables.

Le tableau ci-dessous fait état des montants qui seraient présentés si tous nos actifs et passifs qui sont des instruments financiers étaient comptabilisés à leur juste valeur.

	2008			2007		
	Valeur comptable	Juste valeur	Écart positif (négatif)	Valeur comptable	Juste valeur	Écart positif (négatif)
(en millions de dollars canadiens)						
Actif						
Encaisse	21 105 \$	21 105 \$	– \$	22 890 \$	22 890 \$	– \$
Valeurs mobilières	100 138	100 138	–	98 277	98 277	–
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	49 343	48 982	(361)	52 429	51 710	(719)
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	43 737	43 304	(433)	33 189	33 120	(69)
Prêts sur cartes de crédit	2 120	2 120	–	4 493	4 493	–
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	84 151	83 365	(786)	62 650	62 141	(509)
Titres pris en pension ou empruntés	28 033	28 033	–	37 093	37 093	–
	207 384	205 804	(1 580)	189 854	188 557	(1 297)
Engagements de clients aux termes d'acceptations	9 358	9 329	(29)	12 389	12 389	–
Provision pour pertes sur créances	(1 747)	(1 747)	–	(1 055)	(1 055)	–
Total des prêts et des engagements de clients aux termes d'acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	214 995	213 386	(1 609)	201 188	199 891	(1 297)
Instruments dérivés	65 586	65 586	–	32 585	32 585	–
Bureaux et matériel	2 227	2 227	–	1 980	1 980	–
Écarts d'acquisition	1 635	1 635	–	1 140	1 140	–
Actifs incorporels	204	204	–	124	124	–
Actifs divers	10 160	10 160	–	8 340	8 340	–
	416 050 \$	414 441 \$	(1 609)\$	366 524 \$	365 227 \$	(1 297)\$
Passif						
Dépôts	257 670 \$	257 562 \$	(108)\$	232 050 \$	232 202 \$	152 \$
Instruments dérivés	60 048	60 048	–	33 584	33 584	–
Acceptations	9 358	9 358	–	12 389	12 389	–
Titres vendus à découvert	18 792	18 792	–	25 039	25 039	–
Titres mis en pension ou prêtés	32 492	32 492	–	31 263	31 263	–
Passifs divers	14 071	13 938	(133)	12 055	12 023	(32)
Dette subordonnée	4 315	4 128	(187)	3 446	3 491	45
Titres d'une fiducie de capital	1 150	1 162	12	1 150	1 198	48
Actions privilégiées	250	250	–	250	250	–
Capitaux propres	17 904	17 904	–	15 298	15 298	–
	416 050 \$	415 634 \$	(416)\$	366 524 \$	366 737 \$	213 \$
Total des rajustements à la juste valeur			(1 193)\$			(1 510)\$

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.